

Axe 2	Fiche action 2.2. : Permettre la pratique de loisirs notamment sportifs
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p>Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes.</p>	<p>Projet 2.2.2. :</p> <p>Marcillac-Vallon - Aménagement des jardins de la Murette (mise en œuvre d'un city stade)</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le projet s'intègre dans la volonté d'aménagement des jardins de la Murette soit la mise en place : du terrain à bosses, du parcours santé, de la valorisation des jardins ouvriers et de la création d'un city stade.</p> <p>Dans le cadre du city stade, la volonté en lien avec des partenaires comme l'Agence National du Sport (ANS) soit l'État, et de mettre en place des conventions avec les établissements scolaires et avec des associations de foot, basket et volley... Un cofinancement du projet avec plusieurs partenaires est obligatoire pour recevoir une aide de l'ANS.</p> <p>Le futur terrain pourrait permettre la pratique multisports.</p> <p>Le projet sera valorisé par la mise en œuvre d'une zone couverte périphérique accessible à l'ensemble des utilisateurs.</p> <p>A ce jour, la commune a réalisé des devis uniquement pour la partie terrassement et création du city stade pour un montant de 63 000,00 € H.T. Avec les plus-values, le projet sera de l'ordre de 100 000,00 € H.T.</p> <p>Des autorisations d'urbanisme sont nécessaires pour la mise en œuvre du projet (acquisition ou échange de terrain, autorisation de passage sur des parcelles pour accéder au site de travaux...).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un terrain multisports de type city-stade, • Donner l'accessibilité aux écoles et aux associations, • Avoir un aménagement répondant aux normes PMR, • Apporter des plus-values au projet (préau), • Maintenir et renforcer la santé des pratiquants, • Créer des espaces de loisirs et de repos, • Renforcer les cheminements doux vers la zone de lotissement du Puech et le chemin de Cougousse, • Renforcer l'offre quantitative et qualitative au niveau local soit à l'échelle de l'EPCI, • Renforcer l'attractivité et le cadre de vie du territoire. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.2. : Marcillac-Vallon - Aménagement des jardins de la Murette (mise en œuvre d'un city stade)

Descriptif : L'opération consiste à la création d'un city stade s'intégrant dans la volonté d'aménagement des jardins de la Murette soit la mise en place également du parcours santé, de la valorisation des jardins ouvriers et du projet du terrain à bosses réalisé.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage :

- Commune de Marcillac-Vallon

Coût estimatif :

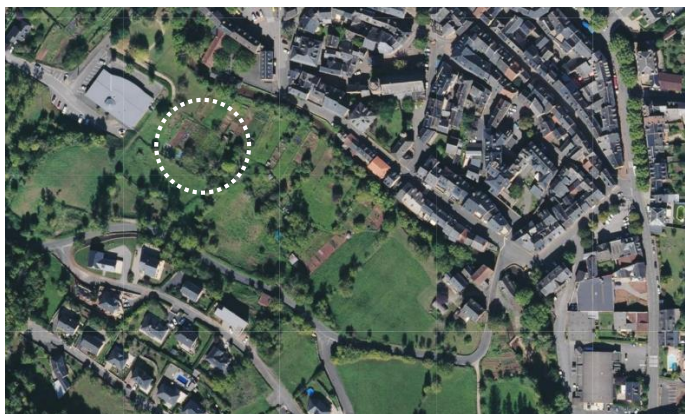
- Entre 63 000,00 € H.T. et 100 000 € H.T.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 - Etude/travaux |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 - Travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 - Etude | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires concernés :

- État - Agence National du sport (ANS)
- État - Detr complémentaire à l'aide de l'ANS
- Région
- Département
- PETR Centre Ouest Aveyron
- Associations



Vue vers l'école maternelle et le petit parc existant



Vue du terrain vierge et en direction du terrain à bosses et du lotissement du Puech